

Danger : le SNES s'occupe de la MGIEN !

Connaissez-vous le SNES ?

C'est la plus grande organisation syndicale de l'enseignement secondaire, celle autour de laquelle gravite la FSU : le SNES-Soleil en quelque sorte.

Depuis les années qui ont suivi la Libération jusqu'à aujourd'hui, **le SNES, en charge de défendre les personnels enseignants qui relèvent des collèges et des lycées d'enseignement général, technique et technologique, les a conduits, dans la hiérarchie de l'INSEE, du rang de cadres supérieurs à celui de cadres moyens** : autrement dit, la chute des corps.

Depuis toujours, le SNES prétend régenter l'Education Nationale ; c'est pourquoi, il a érigé en orientation syndicale la formule de l'accompagnement quand ce n'est pas tout bonnement celle de la cogestion. Depuis les années 1960, le SNES a donc inspiré, puis critiqué et « amélioré », sous l'équivalent d'emplâtres sur une jambe de bois, toutes les réformes du système éducatif qui ont conduit à la massification de l'accès au secondaire au lieu de sa démocratisation. Egalitariste à tout va – ce qui ne veut pas dire que le respect de l'égalité des droits des élèves soit son souci principal - **il est devenu le champion du collègue unique qui formate les élèves sur le même modèle au lieu de leur permettre de révéler leurs aptitudes et leurs projets***. L'orientation en sort sclérosée et ne fonctionne plus, depuis des années, que sur des critères socioculturels, voire ethno-économiques : **l'Ecole n'est plus l'ascenseur social qu'elle a vocation d'être, mais une machine à fossiliser la société.**

L'échec scolaire n'est pas seulement celui d'élèves de plus en plus nombreux, il est celui de la plus grande organisation syndicale du secondaire, directement, et du système éducatif dans son ensemble, indirectement, par le biais de la FSU : **le SNES plombe tout ce qu'il touche.**

Et c'est un touche-à-tout !

Le voilà qui s'émeut subitement du sort de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale (MGIEN) et de ses personnels dont beaucoup sont contractuels. Que cela cache-t-il ? **Le décret 2007-338 du 12 mai 2007 !!!**

Ce décret, qui fait suite à la loi de mise en conformité avec les directives européennes sur le passage des contractuels de l'Education Nationale de CDD en CDI**, prévoit **l'instauration de commissions destinées à assurer le suivi des contractuels pour ce qui relève de la discipline et des carrières.** L'actuel fonctionnement du paritarisme rend quelque peu incertaine la mise en place effective de ces commissions. Mais qu'elles fonctionnent réellement ou fictivement, elles sont un nouveau lieu rêvé où le SNES occupera, espère-t-il, tout l'espace disponible et d'où il officiera pour « s'occuper » de l'avenir des contractuels : **le risque est grand qu'il s'en occupe comme il s'est occupé de celui des certifiés et des agrégés, c'est-à-dire en n'enrayant ni leur déclassement ni leur paupérisation !**

.../...

Le SNCA e.i.L. Convergence n'est pas pour rien dans le *décret 2007-338 du 12 mai 2007*, dans la mise en place des CDI, dans la pérennisation de la MGIEN qu'il a sauvée en 2004, dans la prise en compte du vote de ses titulaires lors des élections professionnelles, dans l'amélioration de la rémunération du travail des enseignants-coordonateurs. Il sait très bien que la « représentativité » de certains syndicats, ou fédérations, ou confédérations, bien commode et confortable pour eux et les pouvoirs publics, **dissimule de plus en plus mal leur incurie d'abord, et ensuite, et surtout, leur totale amnésie de la mission syndicale telle qu'elle est fixée par les Chartes d'Amiens et de Toulouse.**

Personne ne peut nier que le SNCA e.i.L. Convergence a de la suite dans les idées, de la cohérence dans ses engagements, de la persévérance dans ses actions : il ne manque pas non plus de courage. Cela lui permet de dévoiler les faux-semblants et de mettre en garde les éventuelles victimes des impostures.